

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/03/22-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 mars 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 mars 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : renouvellement de l'habilitation à délivrer des capacités de médecine

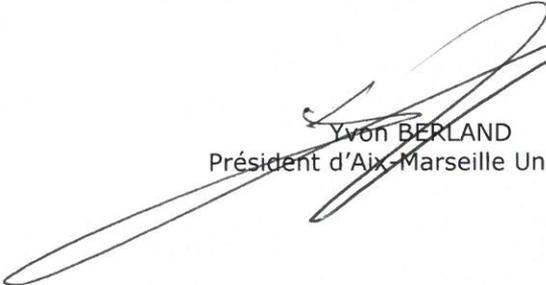
Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer les capacités de médecine suivantes :

- Angiologie
- Evaluation et traitement de la douleur
- Gérontologie
- Médecine de catastrophe
- Médecine et biologie du sport
- Médecine tropicale
- Pratiques médico-judiciaires
- Technologie transfusionnelle

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 22 mars 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

